

REUNION CALENDRIER ROUTE

Ordre du jour :

Accueil des clubs avec émargement des présents
Le calendrier route
Rappel des évènements en cyclo-cross
Démission et explications de Matthieu VATAN
Décision prise par le Bureau directeur de l'UFOLEP Loiret
Appel de candidatures
Rappel des décisions prises par la commission
Questions diverses

1°) accueil des clubs :

Il est procédé à l'accueil des clubs et l'émargement de la feuille de présence permettant de savoir quels sont les clubs participant à cette réunion.

Clubs présents : US Bonny sur Loire
 CSM Sully sur Loire
 VTT Sermaises
 US Poilly lez Gien
 Ouzouer sur Trézée
 VC Beaumont du Gâtinais
 Meung cyclisme
 Fraternelle de Bonnée
 St Jean de la Ruelle cyclisme
 Amicale de Neuville
 ASPTT Orléans
 UCVL
 Nevoy Sport
 Braquet Abbaticien
 AS Ménestreau en Vilette

2°) calendrier route :

L'animateur a fait parvenir à tous clubs affiliés à la commission cyclo-sportive le listing provisoire des épreuves organisées pour la saison route 2014 ainsi que celui des dates disponibles et aussi celui qui reprend les organisations route et cyclo-cross de la saison 2013-2014.

A part des modifications d'horaires pour quelques organisations, le calendrier reste inchangé (sauf modification reçue la veille de la réunion).

A ce jour, il manque encore quelques renseignements pour que le calendrier soit définitif.

Si des clubs veulent modifier leur programmation, ils doivent le faire avant le 20 décembre 2013 pour permettre à la commission de transmettre le document définitif à la Région pour l'élaboration du livret regroupant les organisations des 6 départements de la région.

L'animateur relance une énième fois la demande pour l'organisation :

du départemental route
du départemental C.L.M.
du régional route (organisation qui incombe au Loiret en 2014)

après des clubs car aucun ne s'est manifesté pour réaliser ces compétitions.

Il donne son avis pour le C.L.M. qui peut se dérouler le matin d'une manifestation du calendrier, afin de permettre aux coureurs de garder tous leurs moyens lors du championnat départemental route.

3°) rappel des évènements en cyclo-cross :

L'animateur fait une rétrospective du déroulement des incidents qui ont amené cette situation.

Un débat s'instaure d'où il ressort que, hormis les publications déplacées parues sur les réseaux internet, certains coureurs « fautifs » n'ont pas cherché à frauder ; ils ont simplement **oublié** que le règlement national doit être respecté.

4°) démission de Matthieu :

Devant tous ces évènements, Matthieu, qui a effectué un énorme travail au sein de la commission en s'occupant de la partie cyclo-cross, se dit dégoûté et découragé par tant d'agressivité et de propos totalement déplacés, d'où sa démission qui prendra effet après le Championnat départemental de cette discipline à St Jean de Braye.

5°) décision du Bureau directeur de l'UFOLEP du Loiret :

Au vu de la décision prise par la commission qui ne pouvait pas être appliquée pour faute d'être inscrite au préalable dans le règlement particulier du cyclo-cross du Loiret, le bureau décide d'appliquer une sanction financière aux 7 coureurs qui ont participé à des cyclo-cross hors département sans être possesseur de leur carte de cyclo-cross.

L'UFOLEP départementale se charge de la partie administrative et de la récupération des amendes payées par les clubs des contrevenants.

6°) appel de candidatures :

Afin d'étoffer les effectifs de la commission, il est fait appel à de bonnes volontés pour venir aider les membres de la commission dans leurs tâches, pour un bon déroulement de la compétition.

L'animateur de la commission attend les bonnes volontés, ce qui lui permettrait de faire de la formation, formation reconnue par une attestation officielle de l'UFOLEP.

7°) rappel de décisions :

Il est effectué un rappel de décisions prises lors de la 1^{ère} réunion de bureau de cette nouvelle commission gérant le cyclo-sport :

- décisions pour la prise des dossards
- pour le listing des inscrits (récupération des originaux)
- pour le palmarès
- pour le règlement financier dû à la commission (rappel : 1 € par participant)

Une argumentation est énoncée pour étayer ces obligations.

Pour la saison route 2014, **le prix du carton passe à 2€ pour tout participant.**

Afin d'éviter tout problème de paiement en fin de saison, démarches importantes dans ce domaine par le trésorier de la commission, il est décidé que les cartes cyclo-sportives ne seraient délivrées que si **la demande est accompagnée du règlement financier par chèque.**

8°) questions diverses :

Sylvain fait une remarque concernant l'abandon de la caution avancée en début de saison par les clubs, qui génère, au vu de la saison 2012 – 2013, un manque de trésorerie d'environ 1000 €.

Du débat qui s'instaure, l'ensemble des clubs présents à cette réunion est favorable à sa nouvelle apparition.

L'animateur va se renseigner auprès de la Présidente du Comité départemental UFOLEP si une réunion exceptionnelle peut être organisée pour débattre de ce sujet en début d'année civile. Tous les clubs seront informés de la réponse, et si cela était positif, de la date, du lieu et de l'heure de cette dite réunion.

Rappel de la caution : **montant de 70 €** qui se partage en
35 € pour la présence à l'Assemblée annuelle de fin de saison
35 € pour l'organisation d'une compétition au cours de la saison
(route ou cyclo-cross).

Le trésorier sera chargé de ce suivi.

Rappel :

Les récompenses de la saison de cyclo-cross et du Challenge seront remises lors de l'Assemblée annuelle de fin de saison.

Un constat, fait en début de séance, au vu des organisations route, est le suivant :

peu de clubs ouvrent leurs manifestations aux jeunes.

Si nous voulons un rajeunissement des pratiquants au niveau de l'UFOLEP, il serait judicieux que plus de clubs offrent la possibilité de pratiquer cette discipline aux jeunes (catégories 13-14 ans et 15-16 ans).

Au vu du règlement national, les clubs qui organisent une compétition sur route, **doivent inscrire en catégorie GS** tout sportif qui présente sa carte cyclo-sportive où figure cette catégorie.

La Commission technique et sportive régionale a décidé, à la majorité, de limiter, pour les sportifs GS B de la région, à 4 victoires. Au delà, le sportif se verra déclassé (ne figure plus dans le classement des sportifs récompensés). Pour les sportifs extérieurs à la région, il sera appliqué le règlement national avant d'appliquer la même procédure au-delà de 5 victoires.

Modification pour le Challenge de cyclo-cross :

à partir de la 14^{ème} place et au-delà, 5 points seront attribués ; un abandon marque seulement 3 points.